

# Communiqué de presse de l'Association pour la Liberté Académique (Alia)

Le 28 mai 2026

À l'occasion de la répression policière à SciencesPo, Alia réitère sa défense du principe des franchises universitaires, au fondement de la liberté académique

**Depuis sa prise de fonction en octobre 2024, le directeur de SciencesPo n'a pas hésité, à plusieurs occasions, à faire intervenir la police à l'encontre d'étudiants qui exprimaient une position politique et morale, en l'occurrence leur solidarité à l'égard des Palestiniens et leur demande du respect du droit international. Cela a encore été le cas en avril 2026 comme l'ont dénoncé la FIDH et d'autres organisations de défense des droits humains<sup>1</sup>. Cette répression, particulièrement violente et rendue visible par la position de SciencesPo dans le panorama universitaire et politique français, n'est malheureusement pas propre à cette institution et s'étend à d'autres universités, à Paris et ailleurs.**

La question des interventions policières dans les universités pose la question des « franchises universitaires »<sup>2</sup>. Celles-ci ont historiquement été conçues - et réinventées dans les années récentes - précisément pour garantir un fonctionnement libre de l'Université, c'est-à-dire pour soustraire tant l'enseignement que la recherche aux pressions du pouvoir, qu'il soit religieux au Moyen-âge ou politique aujourd'hui et pour garantir la liberté d'apprentissage et d'expression des étudiants. Or les franchises universitaires sont désormais attaquées de toutes parts. Elles le sont frontalement par des députés qui proposent de réduire leur portée au profit d'un élargissement des pouvoirs d'intervention de la police en matière pénale<sup>3</sup>. Mais elles le sont également de façon plus subreptice par deux logiques à l'œuvre dans l'Université : la présidentialisation de sa gestion et la remise en cause de la liberté d'expression.

La seconde de ces logiques est bien connue et documentée : alors que le code de l'éducation assure la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels<sup>4</sup>, les présidents d'université sont de plus en plus nombreux à réduire ces possibilités d'expression, principalement à l'encontre des étudiants. Ces atteintes sont aujourd'hui renforcées par la première de ces logiques : la présidentialisation de l'Université.

Ce phénomène est particulièrement pernicieux : le principe même des franchises universitaires repose sur le transfert du pouvoir de prendre des mesures pour maintenir l'ordre public dans l'université à ses autorités. Depuis les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), ce transfert se fait au profit des seuls présidents d'université. En faisant appel à la police, ces derniers ne sortent donc pas de leur droit ; mais en y faisant recours de manière systématique et indistinctement quels que soient les événements, y compris pacifiques, ils dévoient ce principe en qualifiant de « violence » tout acte de contestation ou même d'expression politique. Ils s'alignent ainsi sur une conception étroite et surtout sécuritaire du maintien de l'ordre, en excluant d'autres modalités, et en faisant fi de la tradition universitaire. C'est ce que l'on a vu à SciencesPo : aucune volonté réelle de discussion et de

---

<sup>1</sup> <https://www.fidh.org/fr/regions/europe-asie-centrale/france/france-repression-de-mobilisations-etudiantes-pro-palestiniennes-a>

<sup>2</sup> [Article L-712-2 du code de l'éducation](#).

<sup>3</sup> En mars 2026, l'ancien ministre Les Républicains de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Patrick Hetzel, a proposé une loi qui entend « assurer une meilleure sécurité des biens et des personnes dans les établissements d'enseignement supérieur ».

<sup>4</sup> [Article L. 811-1 du code de l'éducation](#) (étudiants) et [article L. 952-2](#) (universitaires)

négociation ; aucune expression explicite de médiation. Mais aussi et surtout une appréciation toute présidentielle et solitaire de l'ordre et du désordre. Qui décide que le blocage pacifique d'un amphi, le tapage devant une salle de conseil, des drapeaux déployés ou des slogans criés remettent fondamentalement en cause le fonctionnement de l'Université ? Le président et non des instances collégiales.

Alia dénonce ces dérives et réaffirme le lien indéfectible entre liberté académique, franchises universitaires et liberté d'expression des étudiants comme des enseignants et des chercheurs.



### **Association pour la Liberté Académique Alia**

✉ [contact@liberte-academique.fr](mailto:contact@liberte-academique.fr)

🌐 <https://liberte-academique.fr>

*L'Association pour la Liberté Académique Alia a pour but de promouvoir et de défendre la liberté académique.*